

José Oscar Beozzo

A recepção do Vaticano II na Igreja do Brasil 203

Gilles Routhier

La périodisation 225



PEETERS

PEETERS - BONDGENOTENLAAN 153 - B-3000 LEUVEN

RÉCEPTIONS DE VATICAN II

Le Concile au risque de l'histoire et des espaces humains

Sous la direction de

Gilles ROUTHIER

MAURITS SABBEIBLIOTHEEK
FACULTEIT GODGELEERDHEID

UITGEVERIJ PEETERS

LEUVEN – DUDLEY, MA
2004

La messe dominicale comme creuset de la réception de la réforme liturgique en Pologne Le cas du diocèse de Gniezno

Rémy Kurowski

1. Rénover ou réformer: plus qu'un problème de méthode

Bouleversement subit

Le renouveau liturgique qui a résulté du dernier concile se trouve au cœur de toute une série de bouleversements qui se sont produits dans l'Église catholique polonaise durant les quarante dernières années. Le remous provoqué dans toute l'Église catholique à l'occasion des travaux conciliaires a produit un certain nombre d'ondes de choc dans la conscience des catholiques polonais. Le gouvernement communiste et anticatholique de l'époque tentait de prendre part à ce remous en amplifiant certaines vagues d'opinions pour en tirer profit. Des difficultés sont tout d'abord faites aux évêques pour les empêcher de se rendre au Vatican¹, puis vient ensuite la propagation de rumeurs sur le caractère révolutionnaire des changements qui se "trament". Cette propagation a vite pris la forme d'un "colportage" de rumeurs malveillantes exploité sur un fond de polémique attisée entre la hiérarchie de l'Église catholique en Pologne et le mouvement de Pax qui regroupait des catholiques dits progressistes étant, du point de vue du gouvernement, assimilables et à assimiler au courant de l'idéologie communiste. Cette propagation se tramait aussi sur le fond des initiatives incitatrices visant à trouver des accords entre le gouvernement polonais et le Vatican en passant par-dessus l'échelon intermédiaire que constitue la hiérarchie de l'Église polonaise et surtout Mgr Wyszyński, Primat de cette Église².

1. "[...] le pouvoir d'État en octroyant des autorisations individuelles à certains évêques ... voulait ainsi jouer son rôle dans la sélection de la délégation polonaise au concile", dans W. ZDANIEWICZ et T. ZEMBRZUSKI (éd.), *L'Église et la religiosité des Polonais 1945-1999*, Varsovie, Pallotenum, 2000, p. 22.

2. En novembre 1963, dans "Wież" (périodique du catholicisme "libéral" – note de R. K.), est publié un article intitulé "Ouverture à l'Est", suggérant la possibilité de conclure un accord entre le gouvernement polonais et le Vatican en passant outre le Primat. Ce texte a circulé à Rome durant le Concile. En même temps à Rome a aussi paru une publication anonyme, accusant l'épiscopat d'un développement exagéré du culte marial, in *L'Église et la religiosité des Polonais* (n. 1), p. 23.

Bouleversement assumé

Mgr Wyszyński, en tant qu'évêque de Gniezno et de Varsovie, mais surtout en tant que Primat de Pologne (1948-1981), était très attentif au danger de récupération idéologique sur tous les plans, notamment sur celui de la référence à l'histoire de la Pologne. Il se démarquait aussi sur le plan linguistique. Tout autant à titre d'exemple que pour introduire le lecteur dans le contexte de la réception du concile à travers le domaine liturgique, arrêtons-nous quelques instants sur le terme employé en polonais pour en rendre compte. Dans les documents officiels (articles, etc.), le "renouveau liturgique" a presque toujours été traduit en Occident par "réforme liturgique". Le terme renouveau (*odnowa*) renvoie aux origines patristiques. Or, dans la confrontation idéologique avec le gouvernement prosoviétique, justement, il valait mieux renvoyer aux origines que de signifier par le terme "réforme" (en polonais *reforma*) un changement considéré comme trop radical³.

L'emploi du terme *odnowa* n'était pas seulement conditionné par le contexte de confrontation idéologique *ad extra*. Il traduisait aussi l'attitude de la hiérarchie de l'Église catholique face à tout ce "chamboulement" venu de l'extérieur de la Pologne. Pour les responsables de l'Église de Pologne, l'enjeu était de taille. D'une part, il s'agissait de se positionner tout en finesse face à l'ancrage culturel polonais. En effet, il fallait bien prendre en compte la réalité "*d'exception polonaise*", exprimée en termes d'identification entre le polonais et le catholique, avec toutes les conséquences qu'il est aisé d'imaginer. D'autre part, il fallait bien jouer la carte de l'absorption des nouveautés liturgiques venues de l'extérieur.

La position de Mgr Wyszyński et de l'Église polonaise s'exprimait donc en termes de *renovatio accomodata* pour respecter cette spécificité polonaise⁴, et ceci, pour trois raisons principales:

1. la situation politique: présence d'un régime communiste;
2. le caractère traditionnel de la religion catholique chez les Polonais;
3. et enfin, les festivités du Millénaire de la Pologne, dont la concomitance avec l'introduction du renouveau liturgique n'était pas sans importance sur la manière de mettre en place cet immense travail d'adaptation des décisions prises au Concile.

3. Le terme "*reforma*" dans le langage communiste était employé pour désigner les conséquences pratiques entraînées par ladite révolution amenée et imposée sur le sol polonais par le front soviétique à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, par exemple les réformes agraire, scolaire...

4. *L'Église et la religiosité des Polonais* (n. 1), p. 28.

"Renover ou réformer": il ne s'agissait pas simplement d'une querelle de mots ni sur ce qu'ils représentaient dans la confrontation avec l'idéologie officielle imposée et pratiquée par l'État polonais. "Renover ou réformer": le choix du mot révèle aussi l'attitude des responsables de l'Église à considérer de l'intérieur les relations avec l'Église catholique universelle. En effet, la distinction de signification entre ces deux mots constitue la ligne de crête qui sépare deux visions d'application de ce changement liturgique promu et sanctionné par les plus hautes autorités de l'Église catholique.

Bouleversement analysé

Au seuil du troisième millénaire, la réception du concile Vatican II en Pologne, plus de trente ans après, touche à la fin de sa première phase. Entreprendre un travail d'analyse de cette réception sur le plan liturgique suppose de bien mesurer les ruptures et les nouveautés que ces dernières provoquent, les unes et les autres s'inscrivant sur un fond culturel et pastoral qui, lui, ne change guère, ou alors évolue, mais très lentement. C'est sur ce double arrière-plan (rupture et continuité) que nous projetons le contenu de cet article, visant à fixer le regard sur les cadres de la vie de l'Église en Pologne, repérer les points d'ancrage des nouveautés et la vitesse avec laquelle les évolutions s'opèrent, constater les modifications ainsi entraînées sur le tissu du fond culturel et pastoral, et mesurer les enjeux pour la vie de l'Église en Pologne à court terme. Telle en est la trame.

Le thème de la réception du renouveau liturgique en Pologne est peu travaillé. Les publications concernant l'application des principes de changement de la liturgie se trouvent, pour la plupart, sur le versant de l'introduction de ces principes et non pas sur celui de sa relecture. Pour la plupart, et de manière quasiment exclusive à cette occasion, certaines publications, comme celles des synodes diocésains ou nationaux, ont un caractère évalatif. La récente publication consacrée à *L'Église et la religiosité des Polonais 1945-99*⁵ contient un essai d'analyse de cette réception. Mais, en réalité, une seule étude liturgico-pastorale approfondie est entièrement consacrée à la question de la réception, si bien qu'elle fait, dans ce domaine, figure d'exception⁶. Pour le diocèse de Gniezno lui-même, la réception du Concile

5. Cette étude sociologico-religieuse a été réalisée par l'Institut de Statistique de l'Église catholique, Pallotinum, 2000, œuvre collective dirigée par W. ZDANIEWICZ, SAC, et T. ZEMBRZUSKI.

6. K. MATWIEJUK, *Réception du Renouveau liturgique du Concile Vatican II dans le diocèse de Siedlce*, s.l.n.é., 1999. Dans le diocèse voisin de Gniezno, à Poznań, dans le cadre de

dans le domaine liturgique a été présentée dans deux documents qui couvrent la quasi-totalité de la période étudiée ici⁷.

Le caractère descriptif de ces deux documents portant sur les différentes étapes de réception des "nouveau" liturgiques et sur la manière dont les responsables nationaux, diocésains et locaux se sont situés pour y répondre, constitue pour tout travail d'analyse des matériaux très précieux et quasi exceptionnels.

La présentation du nouveau liturgique proposée dans cet article se limite aux dimensions d'un seul diocèse (Gniezno) et d'un seul thème (messe dominicale). Le besoin de limiter ainsi le champ d'investigation s'impose aussi bien par la complexité de la problématique que par la place prépondérante que tiennent sur la scène de l'Église de Pologne le diocèse de Gniezno (voir plus loin) et la messe dominicale dans la vie des catholiques polonais tout au long de cette période.

2. Le diocèse de Gniezno

Le diocèse de Gniezno comme lieu de nouveau liturgique

Le choix du diocèse de Gniezno est conditionné tout autant par des facteurs objectifs que personnels. Tout d'abord, la figure de Mgr Wyszyński qui, à titre de primat de Pologne, était évêque de deux diocèses – dont celui de Gniezno⁸ –, s'impose de tout son poids pour choisir un diocèse dont il avait la charge durant la période conciliaire et postconciliaire. Cependant, la position centrale de Mgr Wyszyński au cœur du dispositif institutionnel

la formation des séminaristes, ont été menés durant plusieurs années, sous la direction du prof. Tshusche, des travaux d'analyse de l'évolution de l'espace liturgique après le Concile.

7. M. KIERZKOWSKI, *Posoborowa odnowa liturgiczna w archidiecezji gnieźnieńskiej w latach 1963-75* (Le nouveau liturgique postconciliaire dans l'archidiocèse de Gniezno dans les années 1963-75), Gniezno, s.é., 1978; et K. STAWSKI, *Odnova liturgiczna w archidiecezji gnieźnieńskiej. w latach 1976-92* (Le nouveau liturgique dans l'archidiocèse de Gniezno dans les années 1976-92), Gniezno, s.é., 1995.

8. En vertu d'une cumulation personnelle, c'est-à-dire de la charge de deux diocèses par un seul évêque, Mgr Wyszyński était aussi évêque de Varsovie. Cette expérience était déjà connue au XIX^e siècle pour Gniezno et Poznań, celui-ci étant le plus ancien évêché de Pologne. Après la Deuxième Guerre mondiale, une situation semblable fut créée comme solution la plus pragmatique pour signifier une double proximité: d'une part la proximité avec le centre du gouvernement, Varsovie étant la capitale, d'autre part la proximité avec les racines historiques de la Pologne, puisque Gniezno fut la première capitale (fin du X^e siècle) et surtout le lieu où reposent les reliques d'Adalbert, ce saint évêque de Prague, missionnaire de la Prusse, le premier martyr et patron de l'Église de Pologne.

de l'Église de Pologne et sa responsabilité particulière d'un diocèse durant cette période de mise en place de la réception du concile et de la réforme liturgique en particulier, lui confèrent un caractère complexe, lequel, sans être négligé, n'est pas l'objet de cette présentation.

Pour l'auteur de cet article, la connaissance du diocèse n'est pas seulement livresque, mais provient également des longues années d'observation de la mise en place du nouveau (1965-80), élargie par de nombreux contacts dans les milieux d'Église.

Le territoire du diocèse s'étend sur de vastes zones rurales perdues au milieu de la plaine centrale européenne. Il repose côtés ouest et sud sur la plaine de la Grande Pologne, côté est sur celle de Kujawy et côté nord, sur celle de Poméranie. Ses frontières ont été légèrement modifiées en 1992 lors de la création de nouveaux diocèses⁹.

Mais le plus grand changement entraîné à cette occasion est celui qui est lié à l'autorité du Primat. À partir de cette année-là (1992) cesse la mise en place du principe de l'union personnelle. Mgr Glemp, primat de Pologne, et à ce titre évêque de Gniezno, garde seulement le titre de Primat (comme gardien de la châsse de saint Adalbert) et demeure évêque d'une partie du diocèse de Varsovie puisque celui-ci a été coupé en deux diocèses. C'est alors qu'un nouvel évêque ordinaire est nommé à Gniezno, à savoir Mgr Muszynski. Ce dernier continue la mise en place du nouveau liturgique, secondé par deux autres évêques, faisant office de vicaires généraux: Mgr Bg. Wojtus et Mgr St. Gondecki. Ce diocèse, majoritairement rural bien que densément peuplé, est cependant fortement marqué par la présence de trois pôles urbains qui sont, par ordre d'importance, Bydgoszcz, Gniezno et Inowrocław. En l'an 2000, le diocèse est composé de 330 paroisses réparties en 33 doyennés.

Dans la période concernée par notre étude, le diocèse était gouverné par Mgr Wyszyński, puis Mgr Glemp (1981-92) et l'est actuellement par Mgr Muszynski, l'évêque étant chaque fois secondé par des évêques auxiliaires et des centaines de prêtres, religieuses et religieux. Dans le séminaire diocésain, environ 150 séminaristes reçoivent une formation théologique; tout cela sans oublier de nombreux instituts de formation pour les laïcs, telles deux filiales de la Faculté de théologie de l'Université de Poznań et l'Institut diocésain de formation des organistes¹⁰.

9. Il y a désormais en Pologne 42 diocèses; nous puisons toutes les données statistiques et historiques concernant le diocèse de Gniezno dans *L'Annuaire jubilaire de l'Archidiocèse de Gniezno*, s.é., 2000.

10. Pour la plupart, ces lieux de formation pour les laïcs ont été créés au courant de la dernière décennie, après la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'Empire soviétique.

La vie pastorale du diocèse, dans la période concernée, est riche. Les grands événements qui la marquent n'ont cependant pas été altérés par l'oppression communiste sévissant dans tout le pays à partir de 1948: liquidation de tous les mouvements et services d'Église – comme la *Caritas* –, éviction de la catéchèse de l'école, interdiction de pèlerinages. Ce à quoi il faut ajouter d'énormes difficultés pour obtenir un permis de construire de nouvelles églises ou d'ériger de nouvelles paroisses. Tout cela, même si l'emprisonnement du Primat (1953-56), s'inscrivant dans l'histoire du pays comme une apothéose de cette oppression subie par l'Église, a mis un frein considérable aux activités du diocèse.

Les grands événements vont pourtant marquer la vie de l'Église au cours des décennies suivantes. Les uns à caractère historique, comme la grande Neuvaine avant le millénaire du baptême de la Pologne (1957-66); les autres à caractère marial: les couronnements des images de Marie, Mère de Dieu (1965-76), la pérégrination de la copie de l'icône de la Vierge Noire de Czestochowa (1978-81); d'autres encore à caractère universel (la visite de Jean-Paul II en 1979); et de nouveau à caractère historique (pérégrination des reliques de saint Adalbert, avant le millénaire de son martyre (1991-96)). Tous ces événements ont eu un grand retentissement dans la vie des catholiques du diocèse. La quasi-totalité de la population participe à au moins l'une de ces manifestations religieuses, et les pérégrinations atteignent toutes les paroisses. Les deux synodes diocésains (1962 et 2000) et un congrès eucharistique (1990) jalonent de plus près la réception du Concile et, plus particulièrement, du nouveau liturgique.

La participation du diocèse de Gniezno au nouveau liturgique

Quand un diocèse se met à accueillir des nouveautés liturgiques

Le mouvement liturgique en Pologne trouve ses racines dans la vie de deux religieux, membres de la congrégation de *Zmartwychwstancy*¹¹, les pères P. Semenenko et H. Kajsiwicz, qui rencontrent, à Solesmes en 1835, le père du nouveau liturgique, Dom Guéranger. Ils fondent en Pologne l'hebdomadaire *Tygodnik koscielny* (Hebdomadaire d'Église), destiné à la publication d'articles sur les thèmes liturgiques et notamment sur le sens du culte et de la prière. Mais les véritables signes avant-coureurs du nouveau

liturgique sont perceptibles dans la période de l'entre-deux-guerres. Une revue liturgique, *Mysterium Christi*, est fondée. Elle contient, avant tout, des informations sur les diverses formes d'activités liturgiques menées de par le monde. Dans cette même période se répand également l'usage de petits missels pour aider les fidèles à participer activement aux offices¹². Ainsi se réalisait le désir de Dom Guéranger, qui rédigea de tels missels, et en même temps le souhait du pape Pie X de voir les fidèles participer activement à la liturgie¹³.

Il convient d'y associer le travail de Romano Guardini en faveur du développement de la liturgie, non seulement dans les monastères mais aussi dans les paroisses. La Seconde Guerre mondiale a imposé la simplicité des célébrations. Le pontificat de Pie XII sera très fécond sur le plan du nouveau liturgique. Ses deux encycliques publiées en 1943, *Mystici Corporis* – sur le sens et le mystère de l'Église – et *Divino Afflante spiritu* – sur le nouveau des études bibliques – contribuent de manière fondamentale à la compréhension de l'Église comme communauté liturgique. Des actes pastoraux du même pape, l'un approuvant la traduction des psaumes pour l'usage liturgique (1945), l'autre réformant la célébration de la Vigile pascale (1951), prouvent que Pie XII ne se contentait pas seulement de fournir des apports théoriques en la matière.

Dans le diocèse de Gniezno, il faut souligner la place d'un enseignant en liturgie, le père A. Wronka qui, dans ce domaine, publia plusieurs articles. Mais c'est au congrès eucharistique diocésain¹⁴, organisé pour la première fois dans la Pologne indépendante en 1937 à Inowroclaw – suivi d'une vingtaine en deux ans dans de nombreux diocèses –, que la réflexion sur la liturgie doit une remarquable promotion. Le second congrès dans le diocèse a eu lieu en 1990 et s'inscrit fortement dans le mouvement de réception conciliaire et postconciliaire en liturgie.

La participation du diocèse dans la préparation et les travaux du Concile fut comparable à celle des autres diocèses de Pologne. À l'annonce de l'ouverture du Concile, les évêques polonais ont lancé des veillées (*czuwania*) conciliaires dans toutes les paroisses et les sanctuaires. À l'occasion de la publication de la Constitution sur la liturgie (automne 1963), tous les délégués paroissiaux ont été réunis à Jasna Góra. Lors de la célébration principale, chaque représentant recevait une hostie faite de blé cueilli par les

12. A. ZYCHLINSKI (†1945), auteur de nombreux petits missels pour les jeunes.

13. Voir son *Motu proprio Tra le sollicitudini*, 22 novembre 1903.

14. En Pologne il y a eu deux congrès eucharistiques nationaux, en 1930 à Poznań et en 1987 à Varsovie.

11. Cette congrégation, aux traits fortement patriotiques, avait pour but d'œuvrer en faveur de la "résurrection" de la Pologne qui, durant tout le XIX^e siècle et jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, n'existait pas en tant que pays indépendant.

enfants polonais, chaque grain symbolisant leur bonne action¹⁵. Restait toutefois un immense travail à réaliser, celui de faire passer la réforme liturgique de Rome à Gniezno.

Dans le *Motu proprio* "Sacram liturgiam", Paul VI transmet aux conférences épiscopales le souci de la poursuite de la réforme liturgique. Les trois instructions (publiées dans le bulletin du diocèse de Gniezno, *Wiadomosci Archidiecezji Gnieznienskiej*, WAG, en 1965, 1967 et 1971) concernant l'application de la Constitution formaient des relais entre la Congrégation des rites et la Conférence épiscopale. À la suite de la première, les évêques polonais ont publié le 7 mars 1965 une lettre pastorale adressée aux prêtres et une autre aux fidèles. Dans cette première instruction, ils demandaient la concentration de tous les efforts et la mise au travail avec "toute la bonne volonté" afin que ce travail garantisse le succès du renouveau conciliaire. Dans la seconde, ils informaient les fidèles de l'ensemble du programme du renouveau liturgique que l'Église de Pologne allait réaliser¹⁶.

Les années 1970 sont marquées par la mise en conformité des livres liturgiques. Le nouveau Code de droit canonique (1^{er} février 1984) exige aussi certaines précisions à apporter dans le domaine de la liturgie. Jean-Paul II, en publiant 25 ans après *Sacrosanctum concilium* une lettre apostolique, a rappelé les directives de la mise en place du renouveau liturgique et a tracé le chemin de la poursuite de ce renouveau. Même s'il semble que la réforme, dans ses aspects extérieurs, a été achevée, il n'en reste pas moins que son but principal, intérieur, c'est-à-dire participation consciente et active, n'est pas forcément atteint.

Globalement, cette période de la mise en place, la plus visible, de la réforme liturgique pour le diocèse de Gniezno, s'ouvre par le premier synode diocésain (1962) et s'achève par le second (2000). Le second synode consacre beaucoup de temps à la liturgie dans le schéma préparatoire, intitulé "Création de la communauté à travers le service liturgique" ("*Tworzenie wspólnoty przez posługiwanie liturgiczne*"), et dans le document final.

15. À Jasna Góra, sur sept mille paroisses existant en Pologne, 6780 ont été représentées en rassemblant 75 000 personnes. Les bonnes actions (*czyny dobroci*) concernaient réconciliation et pardon, lutte contre les vices moraux de la nation, lutte en faveur de l'éducation chrétienne des enfants et des jeunes, et en faveur de l'action caritative: cf. "Panno swieta co Jasnej bronisz Czestochowy" (Sainte Vierge, toi qui défends la Claire Montagne), J. Tomzinski, Paryz, 1982 [rééd.], p. 183-192.

16. Les évêques polonais ont publié également deux autres lettres concernant le renouveau liturgique: au sujet du nouveau missel, latin-polonais, et à l'occasion du cinquième anniversaire de la clôture du Concile. Il convient également de faire mention de bien d'autres documents à caractère plus spécifique: cf. M. KIERZKOWSKI, *Posoborowa odnowa liturgiczna* (n. 7), p. 28.

Les structures diocésaines au service du renouveau liturgique

Avant le Concile, le diocèse de Gniezno disposait d'une seule instance qui s'occupait directement de la liturgie. Il s'agissait de la *Commission pour le chant, la musique d'Église et le service liturgique*, créée en 1949.

Conformément aux directives conciliaires, Mgr Wyszynski a créé, le 6 juin 1965, une commission à caractère consultatif chargée des questions liturgiques, commission qui, cinq mandats durant (jusqu'en 1975), a fait un travail considérable. En fait, elle a accompli un double rôle: 1) celui d'expert, par les avis qu'elle donnait pour aider l'évêque à exercer son ministère de gouvernement; 2) et celui d'organisateur principal des formations théoriques et pratiques des prêtres pendant plusieurs années (jusqu'en 1972).

Les liens institutionnels de cette commission étaient signifiés par le fait que certains de ses membres siégeaient dans d'autres instances. Les trois membres faisaient partie du Conseil presbytéral, avec lequel ils ont élaboré un projet commun: "Éducation liturgique des fidèles comme élément stable des activités pastorales" ("*Wychowanie liturgiczne wiernych jako element stalego duszpasterzowania*"). Ils y constatent plusieurs difficultés à introduire le renouveau liturgique: tout d'abord, le fait que de "nombreuses personnes ne sont pas convaincues du besoin et de la nécessité du renouveau", puis l'individualisme dans la piété et dans le travail pastoral, l'exagération dans l'approche objective des sacrements, le manque de "professionnalisme" (*fachowosc*) et de préparation adéquate.

L'accent posé sur la formation des séminaristes répondait en partie à ce défi. Ainsi, une certaine harmonisation s'était fait sentir entre le cours de liturgie et ceux du chant, de la musique, de l'art sacré, etc., ainsi qu'avec l'introduction au cours de phonétique. Les séminaristes pouvaient approfondir leurs connaissances en participant au "cercle liturgique" créé à cette occasion. Durant quelques années ils rédigeaient le bulletin destiné aux servants de messe dans les paroisses du diocèse. L'initiation liturgique des séminaristes des années supérieures s'opère également par les stages pastoraux effectués dans les paroisses durant un mois de vacances d'été pour qu'ils soient "liturgiquement éveillés". En ce qui concerne la formation des prêtres, pour résumer, signalons ici l'importance de l'instance du doyenné, à savoir les conférences des référents décanaux, fonctionnant aux côtés et en collaboration avec les conférences régionales, par zones, etc. Ce à quoi il faut ajouter le bulletin quasi mensuel de WAG (informations de l'Archidiocèse de Gniezno), que chaque prêtre reçoit et dans lequel sont également publiés les documents relatifs à la liturgie.

Deux autres membres faisaient partie de la *Commission pour le chant, la musique d'Église et le service liturgique*. Ensemble, ils ont travaillé au cadre juridique destiné à soutenir le fonctionnement des groupes de chantres, de la commission des organistes, des sacristains, etc.

Mais avant d'envisager tout ce travail, il fallait voir à la formation des membres de cette commission. Celle-ci a pratiquement été assurée à travers les conférences, les rencontres nationales, etc., et à travers le périodique *Notitiae et Ephemerides Liturgicae*.

À travers tout ce travail apparaissait le premier objectif de la commission: il consistait à permettre aux membres de la Commission d'être persuadés eux-mêmes du bien-fondé du renouveau. En effet, même si le besoin de renouveau pouvait être ressenti ici et là dans le clergé, l'écrasante majorité des prêtres, sans parler des simples fidèles, était loin d'être consciente d'une telle nécessité et de s'imaginer où cela pouvait conduire.

Une fois formés, les membres de la Commission rencontraient, à leur tour, dans les différents endroits du diocèse, des prêtres et y donnaient des conférences (*referaty*). C'était désormais à eux qu'incombait le devoir d'œuvrer en faveur de l'attitude positive des prêtres de paroisses à l'égard du renouveau liturgique. Pour cela, l'apport théorique, fourni lors des rencontres de formation, fut enrichi par des célébrations de messes types (type = *wzorcowy*). Conformément aux nouvelles dispositions, un commentaire spécialement préparé, ainsi qu'une homélie appropriée, tout comme les chants et la proclamation des lectures par des laïcs adultes, enrichissaient une telle messe.

Les membres de la Commission ne jouaient pas seulement le rôle de prestataires de formation et organisateurs de célébrations. Ils étaient aussi capables de se saisir d'une initiative locale singulière et de l'accompagner, conformément à la nature de la commission dont ils faisaient partie. Ce fut, selon certaines sources orales, le cas d'une expérience menée à l'initiative d'un curé (paroisse de Wszembosz). L'expérience était si positive que cela a donné envie de la prolonger ailleurs. Cependant, selon les sources écrites¹⁷, il s'agissait purement et simplement d'une initiative émanant de la Commission liturgique elle-même (*Archidiecezjalna Komisja Liturgiczna (AKL)*). Toujours est-il que l'organisation de ces "journées liturgiques" dans cette paroisse "liturgiquement éveillée"¹⁸ a remporté un grand succès. Au programme on retrouvait une rencontre avec les lecteurs et les commentateurs, la messe avec homélie, un bref exposé pour les fidèles, une rencontre avec

le clergé comprenant exposé et débat. Parallèlement, les organisateurs ont mis en place une exposition de vêtements et d'objets liturgiques.

Au cours du travail de la Commission, la nécessité de nommer dans chaque doyenné un délégué, appelé "référent" (en polonais, *referent*) est vite apparue. Il était chargé, au plan local, de la mise en place du renouveau liturgique. Un tel délégué travaillait en collaboration étroite avec le délégué du doyenné. Sous la responsabilité de ce dernier, et avec celui-ci, il s'occupait des organistes, des questions de musique sacrée et organisaient des rencontres avec les groupes de chantres dans les paroisses.

En 1972 fut créée une structure de formation, "*Studium liturgiczne*". Elle offrait, six fois l'an, des sessions proposées aux représentants de doyenné et à d'autres prêtres intéressés par les questions liturgiques. À partir de 1975, le service de formation du clergé était confié à l'Institut pastoral, lequel fut créé en prolongement de la formation dispensée dans le séminaire diocésain.

Mais conformément aux statuts, la Commission avait, avant tout, un caractère consultatif à l'égard de l'évêque pour l'aider dans sa charge de gouvernement. La Commission donnait donc des avis sur les questions soulevées par l'évêque. Elle travaillait à l'adaptation des documents qui lui parvenaient de la part de l'évêque lui-même, ou de la curie diocésaine, de la Commission liturgique de l'Épiscopat, ou encore du terrain de l'archidiocèse. À titre d'exemple, elle a travaillé à la rédaction d'un rituel de la messe chantée et d'un rituel du service d'autel durant la messe. Elle préparait encore les propositions à faire à l'évêque au sujet de l'édition polonaise du lectionnaire ou des indications concernant le renouveau liturgique dans la période intermédiaire en attente d'un nouveau missel.

Le renouveau de la liturgie et du culte eucharistique

La première phase du renouveau liturgique conciliaire en Pologne a coïncidé avec les festivités du Millénaire du Baptême de la Pologne. Les préparations à ces activités avaient été programmées dans la deuxième moitié des années 1950 et s'étaient étalées sur neuf ans (la grande Neuvaine).

Dans les lettres, les évêques polonais informaient les fidèles à partir de 1965 de la réforme liturgique envisagée. L'application des décisions conciliaires concernant l'usage de la langue vernaculaire, la position du prêtre célébrant face au peuple induit par le changement de la place de l'autel, et surtout l'implication des fidèles se sont faites de manière graduelle et se sont étalées sur une longue période qu'il est toujours risqué de considérer comme déjà achevée.

17. M. KIERZKOWSKI, *Posoborowa odnowa liturgiczna* (n. 7), p. 38.

18. *Ibid.*

Le primat de Pologne, Mgr Wyszyński, a appliqué une méthode "bien à la polonaise". Toutes les décisions obéissaient à la vision qu'il avait de la relation entre la Pologne et le Saint-Siège. Toute décision qui pouvait menacer le lien entre l'Église de Pologne et Rome était retardée. Ce fut le cas de l'application de la langue polonaise à la liturgie, révélant ainsi une ambivalence certaine. D'un côté, l'usage de la langue polonaise dans la liturgie signifiait la valorisation du particularisme dont le patriotisme polonais nourrissait l'Église catholique du pays. De l'autre côté, la traduction du bréviaire était retardée et ceci, sous prétexte du temps que nécessite une telle traduction, alors qu'il s'agissait avant tout de permettre aux prêtres le maintien dans la tradition d'une langue commune qui reliait ainsi à l'Église universelle.

L'Instruction sur le culte du mystère eucharistique (1968) et la constitution apostolique *Missale romanum* (1969) constituent une étape importante dans la mise en place de la réforme liturgique. La conférence des référents décanaux (octobre 1970) est entièrement consacrée à la liturgie de la messe. Les participants disposaient de divers matériaux homilétiques et catéchétiques, préparés à la demande de la Commission de l'Épiscopat pour la liturgie. Le service diocésain pastoral a également élaboré, pour la deuxième moitié des années 1970, tout un programme visant à préparer les prêtres à une manière encore nouvelle de célébrer la messe. Car, aux changements de dispositions dans le chœur allaient s'ajouter les changements dus à la nouvelle manière d'agencer la liturgie, ceci conformément aux nouvelles dispositions qui vont être contenues dans le missel, lorsque celui-ci sera traduit et promulgué. Un document officiel en polonais, "Introduction générale au missel romain" (*Ogólne wprowadzenie do mszału rzymskiego*, OWMR, 1971) est publié entre les deux éditions typiques de ce missel (1970 et 1975). En 1979, le Primat publie un décret dans lequel il promulgue le "Missel romain pour les diocèses de Pologne". Il s'agissait d'une édition expérimentale. Elle existait sous forme de petits missels latino-polonais. Des éléments du missel post-tridentin moulé dans le missel de Paul VI témoignent de sa forme hybride¹⁹ et signifient son caractère transitoire. C'est seulement en 1986 que le missel romain traduit en polonais est édité et ainsi mis à la disposition des prêtres. La traduction du missel de Paul VI a été réalisée par l'équipe dirigée par Fr. Mataczynski, bénédictin de Tyniec. En 1975, les travaux ont fortement avancé, mais la deuxième édition typique a nécessité la révision des textes polonais. Les évêques réunis le 1^{er} décembre 1983 à Czestochowa, puis la Congrégation pour le culte divin (28 avril 1984), en ont approuvé la traduction. L'édition a été encore une fois confiée aux Pallotins.

19. Cf. K. STAWSKI, *Odnowa liturgiczna* (n. 7), p. 78ss.

Toutefois, même si la langue nationale a été introduite relativement rapidement dans la liturgie, le processus d'édition du missel a été très étalé dans le temps. C'est en France que les premières éditions de missels en polonais ont été réalisées. L'histoire de leur production et de leur distribution en Pologne reflète dans les moindres détails le caractère particulier de la situation de l'Église de cette époque. Nous sommes à la fin des années soixante.

Tout a commencé par la lettre envoyée aux Pallotins de la Région de la Miséricorde Divine en France, qui contenait une demande formulée par Mgr Abramowicz d'éditer 1 000 missels en polonais pour les paroisses polonaises qui se trouvent sur le territoire des États-Unis. Le Primat de Pologne, qui en a pris connaissance, confia la réalisation du projet aux Éditions du Dialogue, dirigées par les Pallotins. Ce projet a entre-temps pris de l'ampleur à la suite d'un autre. En effet, en début des années soixante, il est question de produire trente mille missels en latin destinés aux divers diocèses de l'Église catholique. On demande ainsi à l'éditeur de Ratisbonne, rassuré à Rome au sujet de la réforme liturgique qui, pensait-on, n'était pas envisagée dans l'immédiat, de procéder à la réalisation du projet. Cependant, le Concile bouleverse totalement la réalisation de ce projet, puisque le missel en latin va de toute façon être remplacé par des missels en langues vernaculaires qui, de plus, vont tenir compte des modifications considérables apportées au déroulement de la messe en conformité avec l'esprit de la réforme liturgique votée par les pères conciliaires.

Cette fois-ci, il s'agit d'éditer le missel romain à la fois en latin et en polonais; en ce qui concerne les modifications, on verrait plus tard. C'est un tel projet, constituant la première étape de l'application "à la polonaise" de la réforme liturgique, qui est confié par le Primat aux Pallotins. Une fois le comité de rédaction constitué – entre autres du père Sadzik, pallotin, et du père Mataczynski, bénédictin, spécialement venu de Tyniec (près de Cracovie) pour procéder à la traduction –, rapidement des problèmes techniques se posent. Comment d'abord produire 26 000 missels, dont le poids de chaque exemplaire atteint 5 kg sans compter la couverture cartonnée et dont l'épaisseur est telle que la reliure nécessite un équipement spécial? Comment par la suite les acheminer en Pologne?

C'est de Ratisbonne que vient la solution au premier problème. Un des ouvriers, licencié de l'imprimerie en difficulté, bien que sceptique ("*das ist unmöglich*") accepte de relever le défi et parvient à trouver une solution technique de reliure. L'Office des cultes a donné son accord pour acheminer chaque exemplaire séparément à l'adresse de la paroisse concernée. 300 exemplaires furent donc envoyés chaque semaine, l'opération ayant duré plus de deux ans, de 1969 à 1971. Tout a été expédié par la Poste française qui s'était porté garante de l'acheminement au destinataire, chaque

exemplaire perdu étant remboursé. Les rares cas de perte étaient vraisemblablement liés uniquement à la confiscation par la douane polonaise des colis contenant des exemplaires de la presse interdite.

Restait la question du financement de l'opération. Mgr Wyszyński disposait d'une somme suffisante (dons de diverses provenances dans les milieux de l'Église catholique). Cet argent a donc été investi dans la production et l'envoi des missels. Les destinataires, c'est-à-dire les paroisses, payaient le Primat en partie par l'intermédiaire des diocèses; ils s'engageaient également, par les prêtres, à ce que les messes soient célébrées aux intentions de celui-ci²⁰.

Les éditions, dites "expérimentales", qui ont précédé celle du missel complet comblaient les lacunes par la traduction de certaines parties du nouveau missel. Les changements liturgiques, seul signe visible de la réforme conciliaire, ont été globalement bien accueillis par les fidèles polonais²¹.

L'utilisation de ce nouveau missel a été officiellement autorisée à partir du 4 mars 1987, mercredi des Cendres. Les évêques, comme à l'accoutumée, ont préparé deux documents, l'un destiné aux prêtres, l'autre aux fidèles, spécifiant à chaque fois les conditions de la mise en usage de ce nouveau missel.

En vue d'accueillir le nouveau missel dans le diocèse, cinq conférences régionales ont été consacrées à la problématique eucharistique. Elles se sont toutes déroulées dans un laps de temps extrêmement bref, du 17 au 21 février 1986. À chaque fois, deux exposés jalonnaient la réflexion: un sur le rôle des signes dans la célébration, dans l'intériorisation et l'actualisation de l'eucharistie, considérée comme lieu de la présence du Mystère pascal du Christ dans la vie du Peuple de Dieu; l'autre sur le dimanche comme lieu d'approfondissement pastoral. À l'approche de la mise en service du nouveau missel, Mgr Glemp a également demandé la tenue de huit conférences qui ont eu lieu dans six endroits différents du diocèse (16-25 février 1987). Le professeur Stefanski – l'autorité en matière de la liturgie dans le diocèse et en Pologne – y exposait notamment les changements dans les textes de la messe. Son collègue, le professeur Figiel, informait les prêtres des nouveaux chants de messe. Les conférences étaient chaque fois suivies d'un débat. Au total, quasiment tous les prêtres (495) engagés dans la vie paroissiale y ont participé.

Cette action ponctuelle, comme d'habitude, était suivie de bien d'autres qui, étalées dans un temps beaucoup plus long et réalisées à l'échelle du

doyné, permettaient l'accueil de la nouveauté par osmose avec le terroir culturel et pastoral des paroisses du diocèse. L'impératif du bon rapport entre changement et continuité, cette fois aussi, semblait bien respecté. Le travail, que les membres du Service diocésain ont réalisé auprès des représentants décanaux, portait aussi bien sur la place des servants de messe, sur la fonction de lecteur et les attitudes des fidèles que sur la décoration de l'autel et surtout sur le rappel des règles de base pour célébrer la messe ... Ce travail de lente assimilation était ponctué par des formations à thème, comme en 1987 sur "le lecteur et son rôle dans l'eucharistie". La Commission liturgique a préparé deux instructions sur le service liturgique et sur les attitudes et les gestes de la messe. Elle a aussi demandé la réalisation d'un enregistrement des chants de messe qu'elle transmettait à tous les prêtres désireux de profiter d'une telle aide. En somme, les autorités diocésaines ont adopté une attitude de constante vigilance à l'égard de ce grand chantier, vigilance exercée à l'aide de tout un dispositif institutionnel, existant ou créé pour la circonstance.

3. La messe dominicale

Entre l'autel et la table: les exigences liturgico-juridiques

Même si d'importantes nuances sont à apporter au sujet des variations entre certaines régions ou zones urbaines, le taux très élevé de participation à la messe du dimanche ne s'était toujours pas démenti ni en Pologne en général, ni dans le diocèse de Gniezno en particulier. Cependant, contrairement à ce qui pouvait être considéré comme évident, il n'y avait pas d'études sociologiques faites pour mesurer les taux des *dominantes* et des *communicantes* en Pologne jusqu'aux années 1980. En revanche, les études partielles faites dans ce domaine selon le principe de déclarations faisaient état de pratique supérieure de 15% à ce qui était apparu dans les études statistiques. Les données statistiques publiées dans le livre consacré à "L'Église et la religiosité des Polonais 1945-1999" (cf. n. 1) font état, pour la période 1980-1999, du taux de pratique dominicale (tous les dimanches): en 1980, de 45% pour le diocèse de Gniezno et de 51% pour la Pologne; en 1999 de 47,9% (Gniezno) et de 46,9% (Pologne); pour ce qui est des *communicantes*, respectivement, en 1980 9% et 7,8%, alors qu'en 1999, 17,2% et 16,3%²².

20. Ces informations ont été obtenues auprès du père T. Tomasinski, le directeur de l'imprimerie de Bussagny à Osny dans le Val d'Oise, où les missels ont été réalisés.

21. *L'Église et la religiosité des Polonais* (n. 1), p. 29 et 30.

22. *L'Église et la religiosité des Polonais* (n. 1), p. 453 ss. Les statistiques qui y sont publiées permettent d'observer que si, globalement, le taux de pratique régulière (*dominantes*) baisse

Les deux dernières empreintes en matière eucharistique, laissées par le diocèse de Gniezno pour la période concernée par notre étude, combinent deux séries d'événements. D'une part, il s'agit du Congrès eucharistique de 1990, et du Synode de 2000, dont une partie des travaux concerne également la liturgie et la messe en particulier. D'autre part, il s'agit de deux actions menées en faveur de la prise de conscience de la valeur chrétienne du jour du dimanche, l'une en 1976 et l'autre en 1990, pour cette dernière à l'occasion du Congrès eucharistique. C'est sur ces événements que nous allons nous appuyer dans cette présentation. Nous allons faire des va-et-vient entre le contenu de ces documents, dans une prise en compte en tant qu'expression de tout un travail antérieur relaté précédemment, d'une part, et l'application constatée sur le terrain, d'autre part. C'est cette confrontation, entre la théorie documentaire et la praxis constatée sur le terrain, qui nous permet de mesurer deux paramètres. En prenant en compte les canaux de transmission d'information entre le Vatican et une paroisse moyenne, nous pouvons seulement mesurer la vitesse, c'est-à-dire la rapidité, ou au contraire la lenteur de la réception conciliaire en matière de liturgie eucharistique dominicale. Il s'agit toutefois de mesurer la profondeur de la réception de cette information, prise au sens large, sur le terroir culturel et pastoral dans les paroisses du diocèse. Au lieu de nous placer du point de vue officiel et institutionnel des promoteurs de la réforme, nous nous plaçons dans cette partie du point de vue des prêtres et des communautés paroissiales. Il s'agit là de prendre en compte le dernier maillon de la chaîne de transmission des nouveautés qui, à cette étape de transmission, est à considérer en terme de réception par excellence.

"Entre l'autel et la table", le titre donné au congrès eucharistique de 1990 exprime le désir des organisateurs d'inscrire la réflexion dans un espace de vie délimité ou plutôt appuyé sur ces deux pôles que sont l'autel de l'eucharistie et la table familiale: l'une communiquant à l'autre la symbolique de la vie qui s'y manifeste. Cette corrélation repose sur l'analogie entre la vie familiale et la vie paroissiale, l'analogie rendue possible grâce au concept de famille. Dans les exposés donnés au Congrès, nous nous appuyons surtout sur les trois points suivants, qui servent d'arrière-plan théorique pour notre présentation de l'état de réception de la réforme liturgique dans le domaine de la messe.

longuement mais sûrement, en revanche celui de pratique de la communion (*communicantes*) augmente proportionnellement plus vite que baisse la pratique dominicale et est passé de moins 10% en 1980 à presque 20% en 1999.

Aménagement du chœur

Cette présentation va se situer dans la perspective qui consiste à rendre compte de la conformité avec les exigences liturgico-juridiques concernant l'équipement du temple, particulièrement en vue d'y célébrer la messe²³.

Certaines exigences, le chœur devant être séparé avec le reste de l'église et l'aménagement devant se faire de telle manière que cela ne rappelle pas une scène de théâtre, sont honorées sans trop de difficultés. Elles le sont aussi bien dans les églises construites avant la réforme que dans celles construites conformément aux nouvelles dispositions liturgiques. Cependant, l'enracinement de la culture religieuse polonaise dans un terroir est alimenté à la fois par des influences orientales et occidentales, y compris dans le diocèse de Gniezno. Le fait que le diocèse s'étende en majeure partie sur le territoire qui, à l'époque des partages, était sous influence prussienne et en moindre partie sous influence russe, n'explique que partiellement cette influence qui s'exerce par d'autres canaux et tout particulièrement par l'appartenance au monde slave. Quant à l'influence occidentale, elle est due à l'attachement religieux et, par ce biais, au rattachement culturel de la Pologne à l'Occident latin. Ce double enracinement se traduit dans la manière d'organiser le chœur et fait parfois apparaître – dans une cohabitation culturelle et symbolique, qui est dans l'ensemble plutôt harmonieuse et paisible – des traces de provenance clairement identifiable de l'une ou de l'autre zones d'influence culturelle et ceci parfois dans le même objet. Voici deux exemples d'imitation orientale modernisée à l'occidentale:

Il n'est pas rare que les chœurs d'églises soient "équipés" de longs candélabres suspendus au plafond, comme ceux qui sont disposés dans les églises orientales; mais, contrairement à l'usage oriental, ils n'ont pas pour fonction de répandre l'odeur d'encens déposé, mais contiennent des lampes électriques.

Le cas de présence d'icônes, et/ou de peintures murales représentant des saints est un peu moins net que le précédent; certes, l'influence orientale s'y exerce, puisque la propension pour ce genre de figures picturales, et surtout pour les icônes mariales, y est plus forte qu'en Occident, mais le puissant ancrage baroque dans la culture polonaise exerce aussi de cette manière son charme. Et pourtant, l'introduction au missel romain (OWMR 278) réglemente, de manière très précise, la place de l'expression picturale dans

23. A. GRZELAK, "Les exigences liturgico-juridiques concernant l'aménagement de l'église en particulier en vue de la célébration de la messe", in *Miedzy ołtarzem a stołem – Il kongres eucharystyczny w Archidiecezji Gnieźnieńskiej* [Entre l'autel et la table', le Deuxième Congrès eucharistique de l'archidiocèse de Gniezno, 9-22 juin 1990], WAG juin 1990, 6, p. 127-132.

les églises et, par conséquent, dans la liturgie. Le congrès eucharistique va d'ailleurs le rappeler. Même s'il est permis de mettre dans les églises les images du Christ, de la Vierge et des saints, il faut éviter leur trop grand nombre, et ceci, de peur que leur présence ne détourne l'attention qui devait être tournée vers l'action liturgique; et il est de plus exclu qu'il y ait plusieurs images du même saint. Le document rappelle aussi qu'il est interdit de mettre dans les églises, les chapelles y compris, des portraits des personnes que l'Église ne considère pas comme "candidats à être portés sur les autels" (du pape, de l'évêque du lieu, etc., ce qui était parfois détourné, surtout en ce qui concerne le pape Jean-Paul II).

L'autel

"La place du 'saint des saints' dans le temple de Jérusalem était seulement l'annonce de la sainteté de ce lieu"²⁴. L'autel, en tant que le nouveau "saint des saints", était "décollé" de la façade intérieure du chœur, pour être placé dans son centre. Une préparation relativement longue faite par les prêtres de paroisse sous forme de sermons, d'explications dans le cadre des annonces, etc., a, tout compte fait, permis aux fidèles d'accepter la nouveauté sans trop de mal. C'est parfois les prêtres eux-mêmes qui avaient plus de mal à l'admettre et à la réaliser. Mais l'esprit d'obéissance a finalement prévalu sur la réticence à l'égard de la réforme, et ceci en vertu de la grande valeur attachée à l'autorité hiérarchique dans l'Église et en vertu de la solidarité exprimée en terme de résistance à l'oppression communiste. Or, même si l'obligation de changer l'emplacement de l'autel ne posait pas de problème majeur, il n'en était pas forcément de même pour la prise de conscience des raisons invoquées et de leurs conséquences.

En quelques années (1965-1970), l'autel a changé de place dans chacune des églises du diocèse. Sur la façade extérieure se trouvait une frise tournée vers l'assemblée. Elle était réalisée directement sur le rebord de l'autel, ou sur le tissu blanc, habituellement doré, avec les lettres en rouge (le blanc et le rouge étant les couleurs du drapeau polonais). L'inscription commémorait le millénaire du baptême de la Pologne (966-1966). Comme un sceau, elle y venait estampiller l'autel, en stigmatisant ainsi l'ancrage dans l'histoire du pays et dans la religion catholique de ce changement flanqué d'une telle légitimité. Au début, l'équipement de l'autel était tout simplement celui récupéré sur l'ancien, mais, rapidement, ces objets ont été fabriqués en conformité avec la réglementation en vigueur. Dans certaines églises, les cierges sur l'autel étaient de petites répliques des cierges du maître-autel disposés de manière analogue sur le nouvel autel.

24. A. GRZELAK, "Les exigences liturgico-juridiques" (n. 23).

Cela permettait d'induire une correspondance entre ce qui se passe à l'autel et ce qui demeure sur le maître-autel, surtout lorsque le tabernacle y est conservé. Ainsi, dans la plupart des cas, les trois cierges – et non plus comme avant les six posés sur des grands bougeoirs dont était flanqué le tabernacle disposé au milieu du maître-autel – prenaient généralement place directement sur l'autel, sinon sur un chandelier à trois branches disposé à gauche de l'autel (vu depuis l'assemblée), juste devant. D'un côté des cierges, de l'autre la croix posée sur un pied avec des fleurs, devant, au milieu ou parfois sur celui-ci, dont la hauteur dépasse souvent le niveau de l'autel. Sur l'autel, le missel surélevé sur un porte-missel imposant. Tout cet équipement donne du relief à l'espace à l'intérieur duquel évolue le prêtre.

Dans certaines églises anciennes, les dimensions du chœur et leur disposition rendent l'aménagement difficile. C'est particulièrement vrai lorsque sa largeur n'est pas suffisante pour disposer tout cet équipement liturgique de manière conforme aux instructions. Il fallait tout de même laisser un passage pour circuler facilement tout autour de l'autel, parfois au prix d'une visibilité moins que convenable. La visibilité pose problème dans certaines églises, problème aggravé là où l'autel est placé assez en profondeur du chœur. C'est la concentration d'objets culturels qui est en cause. Ces objets, disposés juste devant l'autel, forment ainsi une sorte de barrière, comme s'il fallait de la sorte souligner cette séparation avec le reste de l'espace du chœur. Cet effet est renforcé par la disposition permanente du micro d'autel: celui-ci est suspendu sur un long bras articulé à un support, posé soit directement sur l'autel, soit par terre; il vient ainsi se rajouter au dispositif de l'ensemble, auquel s'ajoute parfois la présence d'objets culturels liés à certaines fêtes liturgiques, comme la statue du Ressuscité, etc.

Relief ou barrière, voile ou iconostase entrouvert, l'autel semble bien garni en respirant un air à la fois frais de réforme liturgique et de tradition "à la polonaise", et paraît donc à l'aise dans le style à la fois baroque et oriental. En effet, sa particularité réside peut-être en ceci: l'autel "conciliaire", dans le décor souvent baroque, continue à exhaler les odeurs des parfums de printemps orientaux: parfums dont la violence ne faiblit pas avec les pâques et mêmes les dimanches d'hivers froids, célébrés avec une même ferveur en communion avec ce dispositif, dont nous continuons la description.

Les autres lieux culturels dans le chœur

L'ambon, lieu de la proclamation de la parole de Dieu, considéré par le Concile comme un deuxième pôle qui, avec l'autel, constituent les deux lieux où est "disposée" la nourriture. À côté de l'autel, mais, en avant, au

milieu entre celui-ci (table de l'eucharistie) et l'assemblée, se trouve la "table de la Parole de Dieu", appelée aussi le "petit ambon", pour le distinguer de la chaire qui, en polonais, est désignée par ce même mot "*ambona*". Par son aspect, l'ambon devrait rappeler une chaire (*katedra*), au sens du lieu, d'où est dispensé l'enseignement. De ce lieu, le psaume devrait être éventuellement chanté et l'homélie normalement prononcée, seulement par le prêtre ou le diacre. À la place de l'homélie, il n'est pas admis d'introduire d'autres formes, par exemple celle d'une présentation verbale, sur fond musical, accomplie par un laïc²⁵.

L'homélie doit être prononcée et non pas lue; sa durée ne doit pas dépasser quinze minutes le dimanche et sept en semaine; elle doit être prononcée tous les dimanches et fêtes. Mais cette obligation, pourtant de droit universel, n'est cependant pas respectée, ni dans le diocèse de Gniezno ni ailleurs en Pologne. La raison tient dans le grand nombre des lettres des évêques ou des diverses commissions de l'épiscopat à lire, et qui adviennent surtout les jours des fêtes importantes. Leur longueur, et leur caractère global, renforcé par la lecture souvent peu engageante faite par le prêtre, produit chez de nombreux fidèles une sorte de lassitude. Mais revenons à la description du dispositif mobilier.

La plupart du temps fixé au sol, s'il n'est pas trop lourd pour empêcher son déplacement, l'ambon est généralement équipé d'un garde-livre. Cependant se pose le problème du poids et des dimensions de certains de ces livres cultuels, et notamment du missel, lorsque celui-ci y est aussi en usage; à cause de l'unité de lieu avec la présidence, son maniement est difficile. Cela provoque une rupture évidente, impossible à éviter dans l'accomplissement du rite, et entraîne ainsi la double perturbation de ce rite qui est ainsi rendu moins lisible et dénaturé, y compris dans son aspect esthétique. Le lieu de la présidence, surtout dans les églises où le chœur n'est pas suffisamment large, est confondu avec "la table de la parole". La création, à tout prix, d'un lieu de la présidence distinct n'est pas toujours possible. Il arrive qu'à l'endroit où ceci est réalisé, ce lieu est tôt ou tard abandonné et désaffecté, en ce qui a trait au culte. Demeurant sans utilité immédiate, ce lieu finit, dans sa dimension symbolique, par être relégué au rang de relique destinée à remplir le capharnaüm postconciliaire. Dans plusieurs églises, il est pratiquement impossible de créer encore un autre lieu réservé celui-là au commentateur, car "il ne convient pas qu'il monte sur l'ambon"²⁶.

25. *III^e synode diocésain après la guerre*, 2000, s.l.n.é., n° 64.

26. A. GRZELAK, "Les exigences liturgico-juridiques" (n. 23), p. 130.

Sur le côté de l'autel devrait se trouver une table (crédence) avec tous les ustensiles nécessaires à la célébration de la messe. Cette consigne est respectée sans difficulté dans la quasi-totalité des églises.

La nef

Le lieu de rassemblement des fidèles est de plus en plus souvent – selon l'initiative du curé et si un tel réaménagement du point de vue de la conservation d'objets d'art est possible – "relié" au chœur par la suppression de la "table de communion" (*balaski*). Une autre suppression, celle du paiement pour les bancs, stipulée dans l'introduction générale du Missel romain (OWMR 273), a été effectivement imposée dans toutes les paroisses durant la décennie. Cette mesure n'a pas pour autant empêché, surtout dans les églises de campagne, le maintien de la séparation lors des rassemblements entre les garçons et les filles: les uns d'un côté, les autres de l'autre, même si dans la situation précédente les adultes furent aussi soumis – s'ils n'étaient pas liés à l'emplacement payé pour la famille – à l'obligation de respecter la distinction imposée aux enfants.

Entre tous et quelques uns: la participation active des fidèles à la liturgie de la Parole

La première manière de participer est déjà signifiée par les attitudes et la position du corps. Les prescriptions en la matière sont rappelées au Congrès eucharistique. La position, qui exprime liturgiquement la participation, n'est ni position assise ni même à genoux, mais debout. Les fidèles devaient demeurer debout à partir de l'invitation à la prière ("Prions ensemble au moment d'offrir le sacrifice de toute l'Église") jusqu'à la consécration, durant laquelle ils se mettent à genoux puis se relèvent juste après les paroles "Il est grand le mystère de la foi", demeurant ainsi jusqu'à la fin de "l'Agneau de Dieu qui enlève...".

Le commentaire se termine par un rappel du caractère obligatoire des positions à adopter durant la messe. Suivent les références à l'autorité de la Constitution liturgique rappelée par Jean-Paul II à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de sa publication. Or, la présentation générale du Missel romain, après l'énumération citée ci-dessus, contient ceci: "Cependant, il appartient à la Conférence Épiscopale d'adopter les gestes et les attitudes décrits dans le rituel de la messe à la mentalité des peuples, mais on veillera à ce qu'ils correspondent au sens et au caractère des différentes parties de la célébration". C'est donc à l'autorité de la conférence épiscopale qu'il revient de sta-

tuer en définitif. Et pourtant, même si les évêques polonais n'ont rien voulu changer dans les dispositions générales à cet égard, ce qui était tout à fait leur droit, c'est à eux d'en porter la responsabilité. Or, il est parfois préférable, comme le laisse à penser dans ce cas précis l'auteur de ce document, de se référer à l'autorité suprême pour que l'argument ait plus de poids. Il se peut aussi que cette manière de procéder révèle la difficulté observée dans certaines églises et, pour y remédier, il faut, croit-on, hausser le ton en faisant appel à l'autorité suprême.

Hormis les attitudes et les positions, le fidèle a aussi certaines fonctions à remplir. L'ambon n'est pas réservé uniquement au ministre ordonné. Dans l'esprit du Concile, la participation active des fidèles est aussi attendue au pupitre des lectures. La fonction de lecteur peut être confiée de manière durable ou ponctuelle. Le lecteur choisi de manière durable (*"staly"*) doit être un homme préparé à ce service ... De manière temporelle, la fonction de lecteur "peut être confiée à tout laïc, donc y compris à une femme"²⁷. Dans des situations exceptionnelles, le service de lecteur peut être confié aux enfants, mais seulement pendant les messes auxquelles ils sont nombreux à participer²⁸.

Dans la plupart des paroisses du diocèse, surtout en milieu rural, rares sont les lecteurs choisis de manière ponctuelle, juste avant la messe. En écrasante majorité, les lectures sont proclamées par des lecteurs "institués" au cours d'une célébration diocésaine ou régionale présidée par l'évêque. Un nombre relativement grand de lecteurs potentiels et une formation préalable sont les deux facteurs principaux d'une proclamation généralement bien effectuée, favorisant sinon la bonne compréhension théologique du contenu de message biblique, tout au moins une audition correcte. De plus en plus de paroisses adoptent pour les lecteurs (hommes, adolescents ou adultes) l'aube comme habit liturgique, en distinction avec le surplis des servants de messe.

Le peuple et la prière: la participation active du peuple sacerdotal

La participation active à l'offrande commence par la procession des dons: le pain, le vin, l'eau, les fleurs, les offrandes de la quête pour les pauvres et les besoins de l'Église. Généralement, la procession se limite au port du produit de la quête faite soit par les membres du conseil paroissial, soit,

27. *Synode 2000*, n° 63.

28. *Ibid.*

comme cela était presque exclusivement le cas il y a une vingtaine d'années encore dans bien des paroisses, par les prêtres ou les séminaristes²⁹.

La plupart du temps, les fleurs sont déjà disposées sur l'autel ou à côté, alors que le pain, le vin et l'eau se trouvent sur la crédence. On peut seulement s'interroger sur le respect de la destination de la quête. Reste-t-il de l'argent "pour les pauvres", une fois les besoins de l'Église honorés? Cette interrogation semble valable pour beaucoup d'autres lieux d'Église de par le monde.

Un autre geste, introduit par la réforme liturgique – le signe de la paix –, est transmis en inclinant la tête vers la droite et vers la gauche. Donner la main est admis seulement dans les célébrations regroupant un petit nombre de participants qui, de plus, se connaissent.

L'autre procession, celle de la communion, n'est pas encore pratiquée partout. Dans certaines paroisses on communie debout, même s'il est également admis de communier à genoux – à condition toutefois que le lieu le permette –, sans pour autant que l'on puisse constater le mouvement d'une véritable procession. La possibilité de communier dans la main n'est toujours pas officiellement donnée, même si, en dépit de cette législation, il est communément admis par les prêtres que le fidèle "étranger", habitué dans son pays, puisse recevoir la communion dans la main. Les futurs prêtres reçoivent des consignes allant dans le sens du respect de la personne. Cependant le désir de recevoir la communion dans la main, exprimé par la disposition des mains pour la recevoir de la part du paroissien ordinaire, est considéré comme abusif. Sans développer exagérément cet aspect, il paraît toutefois opportun de faire ici mention des raisons invoquées pour justifier cette "retenue" des autorités d'Église en Pologne à l'égard de la communion dans la main. Il s'agit du rapport au caractère sacré de l'hostie. À l'argument d'ordre traditionnellement spirituel établissant qu'il est impensable de prendre l'hostie dans la main³⁰, s'en rajoute un autre qui fait référence aux abus constatés dans ce domaine dans les pays occidentaux, où cette pratique est autorisée par les conférences épiscopales nationales depuis déjà fort longtemps. Nombreux sont les exemples, souvent cités, des profanations

29. La raison de la diminution du montant de la quête faite par les laïcs, évoquée pour justifier le changement, s'est avérée exacte, surtout dans les premiers temps.

30. Jean-Paul II a montré lui-même à la fois cette résistance et en même temps la capacité d'évoluer, lorsque pendant la messe au Bourget en 1980, Mme Giscard d'Estaing, la femme du Président de la République, s'était présentée pour recevoir la communion dans la main: il la lui donna dans la bouche. Quelques années plus tard, cette fois-ci au stade Gerland à Lyon en 1986 (ou 87), dans la même situation il réagit autrement et lui donna la communion dans la main.

volontaires, visant à dénoncer la communion dans la main, qui n'est pas consommée sur place, mais mise dans la poche pour parfois servir aux messes "noires". Il est aussi question des profanations involontaires (hygiène des mains, etc.) qui alimentent largement la polémique et, ainsi amplifiées, servent d'argument considéré comme "irréfutable".

Deux conséquences assez inattendues apparaissent dans cette manière de vivre l'évolution à l'égard de la communion. Toutes les deux sont liées à la fonction de ministre extraordinaire de la communion. Dans plusieurs diocèses de Pologne, à Gniezno y compris, l'ordinaire du lieu, selon son pouvoir juridique, institue au cours de célébrations diocésaines de tels ministres pour donner la communion à la messe ou la porter aux malades. Ces ministres se retrouvent actuellement dans les paroisses surtout urbaines. Étant donné que la plupart des fidèles viennent la recevoir en masse et non en procession les uns derrière les autres, lorsque les ministres donnent la communion à côté du ou des prêtres, les communiant qui se présentent debout ou à genoux devant la table de communion, même s'ils ont le désir de recevoir la communion de la main du prêtre, ne peuvent que la recevoir de la part de celui qui s'y trouve, devant qui ils se présentent, en l'occurrence souvent un laïc. Ainsi est évité le phénomène observé en France par exemple, où les fidèles changent au dernier moment de file d'attente pendant la procession, de façon à pouvoir recevoir la communion de la main du prêtre. La deuxième conséquence fait apparaître une autre lacune dans la chaîne de l'évolution du rapport à la communion. Étant donné que la pratique de communier dans la main n'a jamais été encouragée, bien au contraire, il est tout de même difficile de recevoir la communion de la main d'un "laïc", même institué par l'évêque, mais non-prêtre. En effet, si dans la mentalité du communiant il est admis, puisque cela n'est pas lié à la valeur de sacrilège, de prendre lui-même la communion dans la main, il serait ainsi plus facile de pouvoir la recevoir de la main d'un non-prêtre. Mais on n'a pas travaillé à ce changement de mentalité. L'évolution, surtout dans le milieu rural, sera donc longue, à tel point que certains prêtres sont persuadés qu'il faut que "toute cette génération meure pour qu'une telle évolution soit possible"³¹.

31. Le deuxième synode national de 1992, dans le n° 92 au sujet de la manière de recevoir la communion, s'en tient seulement à la possibilité de communion dans la main sans que ceci ait une valeur de loi formulée de manière explicite: "n'exclut pas d'autres formes de communier". Cela signifie que, et les réponses données par les évêques aux prêtres qui les interrogent à ce sujet vont justement dans ce sens, actuellement il n'est pas admis de donner la communion dans la main.

Mais cette lente évolution à l'égard de la communion concerne aussi la "matérialité" des hosties. En effet, le fait que les hosties deviennent, selon le désir et les possibilités de leur production, de plus en plus épaisses et de moins en moins blanches, porte la trace d'une évolution, "aux couleurs" de renouveau liturgique.

La participation des fidèles se fait aussi au moyen de chants soutenus, même dans les petites paroisses rurales, par l'orgue. Il est à souligner le bon mélange de chants nouveaux et anciens, chantés traditionnellement comme aux occasions de Noël, de Pâques, etc. et de belles méditations chantées après la communion. Les paroles sont simples, et leur répétitivité permet une sorte de "ruminant" qui s'offre à la méditation, ainsi bien nourrie. Tout ceci est, certes, le fruit d'efforts considérables qui expriment le souci du bon alliage entre le terroir culturel et culturel d'un côté, et l'introduction de nouveautés de l'autre. Les fidèles se trouvent entourés, ou pour ainsi dire enveloppés, d'un côté par la présence du célébrant entouré des servants de messe et de lecteurs, d'un autre côté par l'organiste qui, depuis la tribune, avec souvent un groupe de chantres, entre en dialogue liturgique avec le prêtre. Cependant, ce dialogue, s'il n'est pas bien relayé par l'assemblée, risque de ne pas avoir d'écho auprès des fidèles et de passer au-dessus de leurs têtes, aussi bien au sens propre qu'au sens figuré du terme. En effet, l'organiste professionnel – qui parfois fait aussi office de sacristain –, équipé d'un micro, tout en jouant lance aussi les chants. Ainsi, sa voix amplifiée par la sonorisation s'impose parfois trop. Ceci fait que, dans bien des paroisses, les fidèles – y compris les enfants – chantent peu ou pratiquement pas et se contentent d'écouter religieusement et, dans le recueillement certes, de méditer chacun à sa manière.

Lorsque les chants s'arrêtent et que les paroles se taisent, le silence advient alors comme partie intégrante d'une liturgie eucharistique. Il y a surtout deux moments de méditation silencieuse qui sont prévus par la nouvelle liturgie: après l'homélie³² et après la communion. Il est pourtant très rare que le silence, dans ces moments, soit respecté: le grand nombre de messes célébrées le dimanche, souvent plusieurs d'affilée, ne favorise pas qu'on s'y arrête pour une méditation silencieuse, et l'action prend alors le pas sur la méditation. Les raisons d'une telle pratique sont liées, d'une part, au manque d'éveil à la culture du silence lors des célébrations et, d'autre part, aux exigences pratiques. Car, même si dans le séminaire la pratique du silence dans les différents moments de la messe est bien établie, il n'empêche que la vie pastorale dicte aussi ses propres lois. Le célébrant, seul

32. Synode 2000, n° 65.

responsable et capable d'instaurer ou pas un tel moment de silence, est tenu de respecter la durée de la messe, puisqu'il y en a plusieurs à célébrer. "Grappiller" du temps se fait le plus souvent au détriment de ces moments de silence³³.

Mais la qualité de la participation des fidèles à la messe dépend en grande partie de la qualité de la préparation et de la participation de tous les acteurs. Le document du Synode 2000 parlera même de l'éducation liturgique dans ce domaine, en en rappelant les conditions³⁴.

Conclusion

Cette présentation déborde largement le cadre fixé pour le livre. Si le maintien sous cette forme est possible, c'est pour permettre au lecteur de mesurer, dans le laps de temps retenu assez long, l'évolution et les enjeux qui le façonnent et l'accompagnent. J'en soulignerai quelques uns. En premier lieu, il faut prendre en compte le contexte particulier de la Pologne, majoritairement composée de catholiques amenés à vivre le renouveau liturgique dans le contexte politique marqué par le communisme et son déclin. Comme conséquence, force nous est de constater la présence d'une application du renouveau liturgique "*bien à la polonaise*". Il y a plusieurs composantes à prendre en compte. J'en soulignerai seulement deux, qui me paraissent les plus représentatives: le rapport historiquement fondé et idéologiquement "consacré" d'interpénétration entre l'Église de Pologne et la nation polonaise, d'une part, et la mise à disposition considérable des moyens pour accomplir le renouveau, d'autre part.

Entre l'annonce des changements et leur application, plusieurs décennies s'écoulaient. Il est évident que la conscience de faire référence aux origines patristiques de tous ces "chamboulements" dans le domaine de la liturgie n'est que très faiblement présente chez les fidèles et chez les prêtres, en comparaison par exemple avec le clergé français. Était-ce nécessaire? À l'évidence non, et ceci en dépit de toute l'importance que d'aucuns nieront. Non, parce que la tradition polonaise dans ses diverses composantes n'avait pas besoin de puiser si profond: cependant, la situation sociopolitique y était pour quelque chose. Voici un exemple parmi d'autres: la messe proposée dans plusieurs paroisses le dimanche après-midi a occasionné la

disparition de la célébration des vêpres, mais pas celle des *Gozkie Zale*, cette célébration de mystères de la Passion dont on peut traduire le titre par *Les Lamentations*, chantées tous les dimanches après-midi (à 15 heures, comme jadis aussi les vêpres). Pour cette raison et pour bien d'autres exposées en début de notre article, en considérant le contexte dans lequel l'Église de Pologne avait à agir, il est plus légitime de parler d'un renouveau que d'une réforme, à moins qu'il ne s'agisse d'une réforme longue, en profondeur, à assumer au rythme des renouveaux successifs.

33. Parmi les propositions qui émanent du second synode national se trouve celle qui concerne le temps minimal entre deux messes: 90 minutes.

34. *Synode 2000*, n°s 127-133.

Table des matières

<i>Gilles Routhier</i>	
Introduction	1
<i>Gilles Routhier</i>	
Pour un programme de recherche sur la réception de Vatican II ...	5
<i>Massimo Faggioli</i>	
La recezione della collegialità del Vaticano II: le riviste teologiche "romane" (1963-1970)	19
<i>Pierre C. Noël</i>	
La réception du Concile dans les travaux de réforme du Code de droit canonique: 1959 à 1965	49
<i>Riccardo Burigana</i>	
La Parola di Dio nella Chiesa. Appunti sulla recezione della costi- tuzione <i>Dei Verbum</i>	73
<i>Angel Unzueta</i>	
L'action liturgique, expression de la Pentecôte	91
<i>Rémy Kurowski</i>	
La messe dominicale comme creuset de la réception de la réforme liturgique en Pologne. Le cas du diocèse de Gniezno	103
<i>Alois Greiler, SM</i>	
Reception of Renewal or Struggle for Survival? <i>Perfectae caritatis</i> 2 and the Society of Mary	131
<i>Paul Pulikkan</i>	
<i>Nostra Aetate</i> . The Indian Church and the Hindu Religion	153
<i>Giovanni Turbanti</i>	
La recezione del Concilio a Bologna. Appunti per una ricerca	175